

Règlement du 14^{ème} tournoi senior d'Egletons

Art. 01 Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et par la FFBaD sous le numéro : demande en cours

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du présent règlement. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition pour la saison 17/18 qui pourra lui être demandée à la table de marque à son arrivée.

Art. 04 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 05 La juge arbitre, Laurence URBANIAK, est désignée par le comité d'organisation : ses décisions sont sans appel. La juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Tout joueur pourra porter réclamation auprès de la juge arbitre.

Art. 06 Le cachet de la poste fera foi pour la prise en compte et la clôture des inscriptions, les inscriptions reçues par courrier avec leur règlement étant prioritaires sur les inscriptions faites en ligne (par mail ou sur Badiste). Pour ces dernières, la date de soumission permettra d'attribuer les priorités en cas d'atteinte de la capacité d'accueil.

Art. 07 Le montant des inscriptions est de 12 € pour 1 tableau et de 16 € pour 2 tableaux. En cas de forfait non justifié, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après la constitution des tableaux (le 18 mars 2017). Le règlement devra être fait de manière globale, par club et non pas individuellement.

Art. 08 Tous les tableaux de double (mixte, homme, dame) ouverts seront composés d'une poule unique de 5 équipes ; **en cas d'inscriptions insuffisantes, des poules de 4 pourront être mises en place avec l'accord des joueurs concernés.** Les organisateurs ne sont pas responsables en cas d'équipes déclarant forfait après la constitution des tableaux, mais feront le maximum, en accord avec la juge-arbitre pour remédier à ce type de situation. La juge-arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé. Le remplacement d'un joueur ou d'une équipe forfait ne sera possible qu'en respectant le critère de distribution des équipes dans les différentes poules (cf Art. 09). Le tournoi comportera au maximum 7 poules de 5 équipes de double mixte, et 7 poules de 5 équipes de double homme ou dame.

Art. 09 Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD (sur toute la France) classés entre NC et R4, en Double et en Mixte, dans les catégories d'âge Minime (classés D8 au minimum), Cadet, Junior, Sénior et Vétéran. Les poules de Double et de Mixte seront constituées par niveaux prenant en compte la moyenne décroissante des cotes FFBaD des 2 joueurs.

Art. 10 Les volants officiels du tournoi sont : RSL grade 4 pour les matchs comportant au moins 1 joueur classé D9 ou plus, et YONEX Mavis 370 pour les matchs entre joueurs NC ou P. Ces volants seront en vente sur le lieu de la compétition. Seuls ces volants seront utilisés en cas de litige. Les volants sont à la charge des joueurs au partage égal entre les deux paires.

Art. 11 Le temps minimum de repos entre deux matches est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art. 12 Les joueurs ont 3 minutes de prise en main du terrain à partir du moment où leur match a été annoncé.

Art. 13 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Art. 14 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sans la permission du juge arbitre.

Art. 15 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, la juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 16 Les matchs seront auto-arbitrés.

Art. 17 Tout volant touchant une structure (plafond) du gymnase sera compté FAUTE même au service. Tout volant touchant les supports ou obstacles mobiles sera compté LET au service et FAUTE en jeu.

Art. 18 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 19 Les classements et cotes FFBaD pris en compte sont ceux calculés sur Poona au 10 mars 2018. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux aura lieu le 17 mars 2018, en utilisant le logiciel BadPlus.

Art. 20 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 21 Le comité d'organisation est seul habilité à autoriser la prise de photographies dans les gymnases pendant la toute la durée de la manifestation. La diffusion et la publication des photographies prises pendant la manifestation ne sont autorisées que via les supports de communication (papier et internet) des clubs ayant des joueurs inscrits et de la Ligue du Limousin de Badminton.

Le comité d'organisation